



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air France Europe

Question au Gouvernement n° 2248

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Madame le secrétaire d'Etat aux transports, après la greve surprise d'il y a quelques jours, nous avons appris ce matin par la presse que les pilotes d'Air France Europe appelaient à une nouvelle greve surprise pour jeudi prochain. («Ce n'est pas une surprise, alors !» sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. Jean-Claude Lefort. Surprise annoncee a l'avance ! (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. Pierre Lellouche. Derriere la pretendue defense des interets et de l'avenir de cette entreprise nationale se cachent en realite des revendications purement categorielles. En effet, le projet de fusion entre Air France et Air Inter Europe annonce depuis plusieurs mois, et qui aura lieu le 1er avril sous la direction de M. Christian Blanc, aboutira à un alignement des salaires des navigants d'Air Inter sur ceux d'Air France.

Je rappelle que les navigants d'Air Inter Europe gagnent 15 % de plus que ceux d'Air France et deux fois plus que ceux de British Airways. (Mouvements divers.)

Il est également important de rappeler que les pilotes de cette compagnie interieure francaise gagnent en moyenne de 60 000 à 80 000 francs par mois, ce qui fait d'eux les pilotes les mieux payes du monde. («Et voila !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. le président. Allons !

M. Pierre Lellouche. Cette enieme greve d'Air Inter Europe pose une veritable question de fond. Peut-on, en effet, accepter que, pour des revendications purement categorielles, les efforts de restructuration de cette compagnie nationale soient remis en question et compromis ? N'oublions pas que, cette annee, le deficit previsionnel d'Air France Europe atteint 1 milliard de francs, et que le contribuable francais a deja injecte plus de 19 milliards de francs dans le groupe Air France.

Peut-on accepter que ces greves a repetition penalisent l'ensemble de notre tissu economique et toutes les entreprises qui ont besoin de se deplacer ?

M. Maxime Gremetz. M. Lellouche est un mauvais pilote !

M. Pierre Lellouche. Troisieme question: peut-on accepter, alors que les salaires de nos compagnies paralysent le processus d'adaptation de nos entreprises nationales, que ces greves fassent le jeu des entreprises etrangeres concurrentes qui s'installent sur le sol national ?

M. Jean-Claude Lefort. A cause de qui ?

M. Pierre Lellouche. C'est le cas de British Airways qui vient d'acquiescer deux de nos compagnies: Air Liberte et AOM. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Madame le secrétaire d'Etat ne pensez-vous pas que cette greve depasse de tres loin les objectifs d'une greve normale ? Quels moyens comptez-vous mettre en oeuvre pour arreter ce type de derapage ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secretaire d'Etat aux transports. Monsieur Lellouche, je rappellerai les enjeux du dossier Air France-Air France Europe. Il s'agit tout simplement de sauver la compagnie nationale et d'en faire, pour les prochaines annees, une compagnie dont nous puissions a nouveau etre tres fiers. C'est deja le cas pour Air France. Ce peut etre celui d'Air France Europe. Tel est l'enjeu des decisions en cours. D'ou la fusion que nous a proposee le president Christian Blanc, fusion qui oblige Air France Europe a accroitre la productivite pour affronter la concurrence des compagnies etrangeres.

Face a cet enjeu, vous posez, monsieur le depute, la question du droit de greve. Celui-ci est bien entendu - est-il besoin de le reaffirmer ? - imprescriptible, et il s'exerce dans le cadre de la Constitution et de l'ensemble des textes legislatifs.

Pour ma part, je ferai appel a l'esprit de responsabilite des uns et des autres. Je fais toute confiance en la capacite des dirigeants d'Air France a mener l'ensemble des concertations et des negociations necessaires. Je fais egalement toute confiance a l'esprit de responsabilite de l'ensemble des personnels, personnels au sol, personnels navigants et personnels navigants techniques...,

M. Maxime Gremetz. Ils sont responsables !

Mme le secretaire d'Etat aux transports ... afin que ce soit par la negociation et par la concertation que se developpe la necessaire et legitime discussion plutot que par des actions qui finissent par se retourner, comme vos propos l'expriment bien,...

M. Maxime Gremetz. Ne lui donnez pas raison !

Mme le secretaire d'Etat aux transports ... contre la bonne image et la fiabilite de la compagnie, dont les passagers sont - faut-il le rappeler ? - la raison d'etre. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Madame le secretaire d'Etat aux transports, apres la greve surprise d'il y a quelques jours, nous avons appris ce matin par la presse que les pilotes d'Air France Europe appelaient a une nouvelle greve surprise pour jeudi prochain. («Ce n'est pas une surprise, alors !» sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. Jean-Claude Lefort. Surprise annoncee a l'avance ! (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. Pierre Lellouche. Derriere la pretendue defense des interets et de l'avenir de cette entreprise nationale se cachent en realite des revendications purement categorielles. En effet, le projet de fusion entre Air France et Air Inter Europe annonce depuis plusieurs mois, et qui aura lieu le 1er avril sous la direction de M. Christian Blanc, aboutira a un alignement des salaires des navigants d'Air Inter sur ceux d'Air France.

Je rappelle que les navigants d'Air Inter Europe gagnent 15 % de plus que ceux d'Air France et deux fois plus que ceux de British Airways. (Mouvements divers.)

Il est egalement important de rappeler que les pilotes de cette compagnie interieure francaise gagnent en moyenne de 60 000 a 80 000 francs par mois, ce qui fait d'eux les pilotes les mieux payes du monde. («Et voila !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. le president. Allons !

M. Pierre Lellouche. Cette enieme greve d'Air Inter Europe pose une veritable question de fond. Peut-on, en effet, accepter que, pour des revendications purement categorielles, les efforts de restructuration de cette compagnie nationale soient remis en question et compromis ? N'oublions pas que, cette annee, le deficit previsionnel d'Air France Europe atteint 1 milliard de francs, et que le contribuable francais a deja injecte plus de 19 milliards de francs dans le groupe Air France.

Peut-on accepter que ces greves a repetition penalisent l'ensemble de notre tissu economique et toutes les entreprises qui ont besoin de se deplacer ?

M. Maxime Gremetz. M. Lellouche est un mauvais pilote !

M. Pierre Lellouche. Troisieme question: peut-on accepter, alors que les salaires de nos compagnies paralysent

le processus d'adaptation de nos entreprises nationales, que ces greves fassent le jeu des entreprises etrangeres concurrentes qui s'installent sur le sol national ?

M. Jean-Claude Lefort. A cause de qui ?

M. Pierre Lellouche. C'est le cas de British Airways qui vient d'acquiescer deux de nos compagnies: Air Liberte et AOM. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Madame le secretaire d'Etat ne pensez-vous pas que cette greve depasse de tres loin les objectifs d'une greve normale ? Quels moyens comptez-vous mettre en oeuvre pour arreter ce type de derapage ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le president. La parole est a Mme le secretaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secretaire d'Etat aux transports. Monsieur Lellouche, je rappellerai les enjeux du dossier Air France-Air France Europe. Il s'agit tout simplement de sauver la compagnie nationale et d'en faire, pour les prochaines annees, une compagnie dont nous puissions a nouveau etre tres fiers. C'est deja le cas pour Air France. Ce peut etre celui d'Air France Europe. Tel est l'enjeu des decisions en cours. D'ou la fusion que nous a proposee le president Christian Blanc, fusion qui oblige Air France Europe a accroitre la productivite pour affronter la concurrence des compagnies etrangeres.

Face a cet enjeu, vous posez, monsieur le depute, la question du droit de greve. Celui-ci est bien entendu - est-il besoin de le reaffirmer ? - imprescriptible, et il s'exerce dans le cadre de la Constitution et de l'ensemble des textes legislatifs.

Pour ma part, je ferai appel a l'esprit de responsabilite des uns et des autres. Je fais toute confiance en la capacite des dirigeants d'Air France a mener l'ensemble des concertations et des negociations necessaires. Je fais egalement toute confiance a l'esprit de responsabilite de l'ensemble des personnels, personnels au sol, personnels navigants et personnels navigants techniques...,

M. Maxime Gremetz. Ils sont responsables !

Mme le secretaire d'Etat aux transports ... afin que ce soit par la negociation et par la concertation que se developpe la necessaire et legitime discussion plutot que par des actions qui finissent par se retourner, comme vos propos l'expriment bien,...

M. Maxime Gremetz. Ne lui donnez pas raison !

Mme le secretaire d'Etat aux transports ... contre la bonne image et la fiabilite de la compagnie, dont les passagers sont - faut-il le rappeler ? - la raison d'etre. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Données clés

Auteur : [M. Lellouche Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2248

Rubrique : Transports aeriens

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 1997, page 1316

Réponse publiée le : 26 février 1997, page 1316

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 février 1997